Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises [suite]

Autor(en): **Deonna, Henry**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **32 (1918)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-744769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Stempeln herrühren, obwohl sie alle ohne Ausnahme der Grösse nach mit einer Schwertknaufgravur zu verwechseln wären. — Im ferneren führten die Damen des hohen französischen und burgundischen Adels Wappensekrete ohne Umschrift. Vredius (Genealogia) hat solche auf seinen Tafeln 6, 22, 48, 49, 112, 126, 134 abgebildet.

Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises,

par Henry Deonna, Dr en droit.

(Suite).

Vasserot. *David Vasserot,* 1690, † 1727, et son père *Jean Vasserot,* † 1723, ayant eu l'occasion de rendre d'importants services au Grand Electeur de Brandebourg, plus tard roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, furent gratifiés par ce prince de lettres de noblesse avec le titre de baron pour l'un et l'autre et leur descendance mâle légitime. Ces diplômes, propriété de M. René de Lessert, au château de Vincy, sont du 20 mai 1713 pour David, et du 29 mai même année pour son père; ils sont identiques dans la forme et le fond. Le motif: «sonderbahrer «allergnädigste Estime . . .»

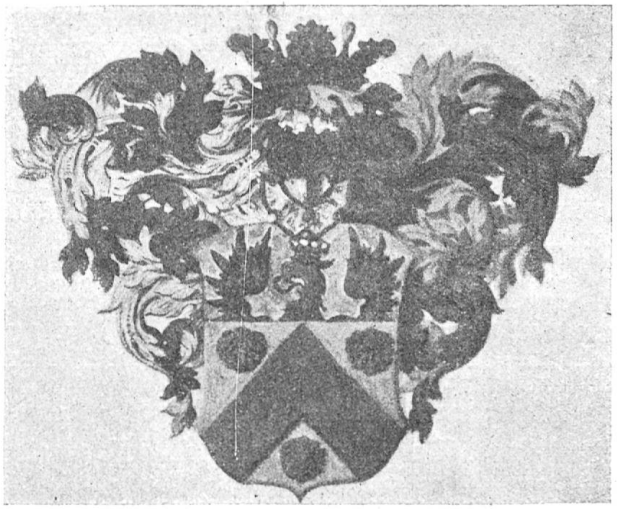


Fig. 18
Armoiries Vasserot peintes sur les lettres de noblesse de 1713 (réduction)

Armes: «einen blauen oder «Lassur farbenen Schildt, mit «gelben oder goldtfarbenen chev-«rons oder stehenden Sparren, «welcher mit drei Pilgrims Mu-«scheln von Gelb oder Gold-farbe «begleitet werden. In dem Schilde «erzeigt sich noch ein weisses «oder silberfarbenes Chef oder «Schildtshaubt worinnen der «Preussische schwartze Adler «mit einer Königlichen güldenen Crone desgleichen; einen Schnabel und Biegel «oder Sehnen von gelb oder goldtfarbe und eine herausgeschlagenen rothen «Zunge biss an die Brust in die Höhe hervorsteiget . . . »

Soit: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, au chef d'argent chargé d'une aigle prussienne issante de sable, becquée et couronnée d'or et lampassée de gueules;* casque couronné (cette aigle dite prussienne porte sur chaque aile un trèfle d'or à longue tige en pal) fig. 18. Le titre fut reconnu en France en 1722 et à Berne en 1734.

Certains auteurs donnent par erreur la date du 29 *mars* pour les diplômes.

Jean Vasserot était seigneur de Dardagny, des Vaux, de Châteauvieux, de Configuon, d'Essertine et des Baillets, coseigneur de Russin, Marval et autres lieux; il fut reçu Bourgeois le 19 septembre 1722. David Vasserot était baron de la Bastie-Beauregard, et seigneur de Vincy et des Vaux; reçu Bourgeois le 6 décembre 1715 gratis, en considération de son beau-père le premier syndic Horace-Bénédict Turrettini. Sa descendance mâle est éteinte.

M. W. F. de Mülinen dans son article: «Standeserhöhungen und Wappenveränderungen bernischer Geschlechter» (Archives héraldiques suisses 1896, p. 68) croit que le *chef* a été une amplification des anciennes armes; nous en doutons, n'ayant trouvé aucune indication héraldique antérieure au diplôme; une famille Vasserot, du Val de Queyras, en France, lieu d'origine des anoblis et sans doute de la même souche portaient: *d'azur au dauphin d'or.*

(Gaston de Lessert: Le château et l'ancienne seigneurie de Vincy, p. 21, 22; Galiffe III, p. 480; Armoriaux genevois, vaudois et bernois; Rietstap; de Mülinen, article cité).

Buisson. *Jacques Buisson,* 1654, † à Paris 1734, du CC 1684, du LX, auditeur 1689, procureur-général 1706. Il avait su réaliser un fortune considérable dans le système de Law. Par ses services financiers et par ceux de son frère Ami Buisson, brigadier des armées du roi et colonel d'un régiment suisse, Jacques Buisson était en grande faveur à la cour de Louis XIV et surtout auprès du Régent, qui, par lettres patentes du roi Louis XV, en mai 1722, lui fit confirmer pour lui et ses descendants mâles, le titre de marquis, «pour en «jouir et user dorénavant et à toujours, avec les honneurs, droits, séance, autorité, «droits d'armes, blason, assemblées d'état et de noblesse, appartenant aux autres «marquis de notre Royaume.»

Il fut investi d'un marquisat formé des terres qu'il possédait à Allemogne, Mategnin, Cointrin, etc., au pays de Gex, agrandi encore en 1728, par l'acquisition qu'il fit de l'importante seigneurie voisine de Sergy.

L'héritier du marquis d'Allemogne, son fils Pierre Buisson, 1687, † 1755, n'eut qu'une fille unique, Jacqueline-Françoise, 1729, † 1801, épouse de noble Pierre Pictet, lieutenant-colonel, qui devint par son mariage seigneur de Sergy et fut l'auteur des Pictet de Sergy (par suite de revers, le marquisat d'Allemogne avait été vendu en partie, aux de Conzié de Livron, et réduit au fief de Sergy).

Cette famille, qualifiée de noble par Galiffe, venait de Lyon; elle acquit la Bourgeoisie en 1609 et est éteinte.

Armes: *d'or à trois buissons de sinople.*

(Galiffe, not. II, 2e éd., p. 511 et V, p. 69, 70, 82; Armoriaux genevois).

Bonet. *Louis-Frédéric Bonet,* 1670, † 1761; docteur en droit, du CC 1702, seigneur de St-Germain, membre de la société royale de Londres et de l'Académie de Berlin, Conseiller 1721, syndic 1732, Résident du roi de Prusse en Angleterre; il fut anobli par lettres patentes du roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse du 29 mai 1723, pour services rendus, avec octroi de nouvelles armes; Leu dit que le roi les dessina de sa propre main.

Les Registres du Conseil d'Etat de la République mentionnent à la date du 23 novembre 1723: «Noble Bonet a communi-«qué au Conseil les lettres de «noblesse signées par le Roi, le «29 mai dernier, qui lui ont été «ottroyées pour en jouir lui et «les siens comme les nobles de «quatre générations, dans tous les «termes les plus honorables, en «récompense de ses bons et agré-«ables services dans sa résidance «à Londres, pour la dite Cour «de Prusse, pendant plus de vingt «ans.» Il laissa un fils, mort célibataire, et deux filles, Mesdes Antoine Maurice et Ami Le Fort.

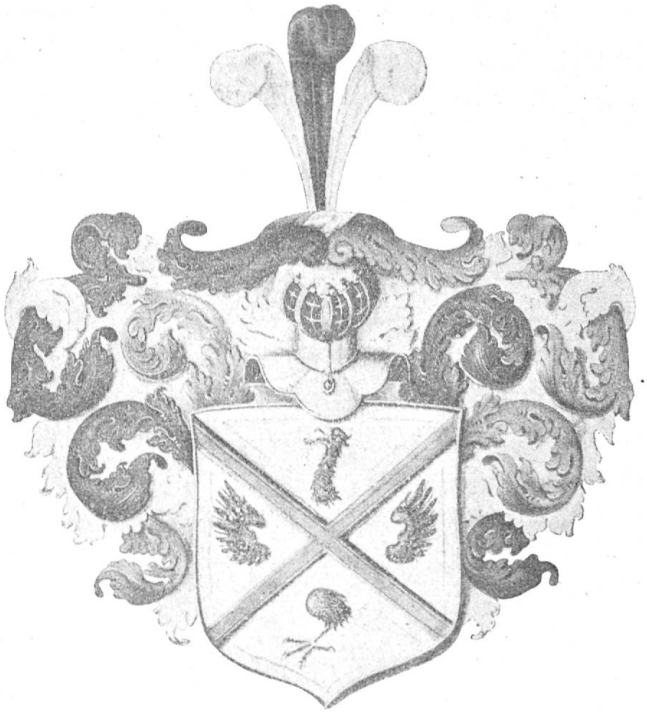


Fig. 19
Armoiries peintes sur le diplôme Bonet accordé en 1723

Diplôme: il est accordé à Ludovicus-Fredericus de Bonet et ... «ejusdem liberi haeredes «et legitime ab eo codescendentes utriusque sexus futuris omnibus, perpetuisque «temporibus, veri Borrussiaque nostrae nobilis torneariі et feudorum atque eque-«stris ordini capaces sint atque audiant ab omnibus et universis ubique locorum «et tenarum inquis habitantur, aestimantur, nominantur, etc. ...

«Videlicet clipeum caerulea cruce et quidem decussata in quatuor arenas, «candido colore constituas, distinctum, quarum arenarum prima, sive superior, «aquila nigra capite erecto, aureo rostro armato, rutilamque linguam exserente, «condecorata; secunda autem et tertia, duabus ejusdem aquilae alis expansis et «ad dextram respective sinistramve scuti regionem directis, ornatae; quarta vero «sive ima istius aequilae crure aliquatenus dextrorsum tendente unguibusque «aureis praeductis insignatae.

«In superque cassidem cum bucula cancellata, sive aperta, equestrum atque «torneariam, clipeo super eminentem, diademate tortili tectam et tribus plumis «sthrutonicis nigra scilicet inter duas albas media, fastigiatam tum tenuis «lasciniisve nigris ab utraque parte super intectam ...», soit: *d'argent au sautoir d'azur accompagné en chef d'une tête d'aigle de sable, becquée d'or et languée de gueules, en pointe d'une serre de sable onglée d'or, à dextre et à senestre de deux demi-vols de sable, celui de dextre contourné.* Cimier: *trois plumes d'autruche, celle du milieu noire, les autres blanches.* Le diplôme appartient à MM. Maurice, descendants de Louis-Frédéric Bonet. Les Bonet portaient auparavant: *de gueules au chef d'argent,* armes aussi écartelées avec celles des Savelli dont ils descendaient.

Cette famille, éteinte au XIXe siècle, originaire de Provence, fut reçue à la Bourgeoisie en 1617.

(Galiffe, not. III, p. 66; Armoriaux genevois; Leu, Helvetisches Lexikon; Grenus, Fragments biogr. et histor. p. 267; id. Notices biogr. p. 212; France protestante, 2e éd., article Bonet, p. 848).

Falquet. *André Falquet,* 1681, † 1755; du CC 1734. Il avait été agrégé à la noblesse de l'Empire et des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, pour services rendus à l'armée impériale dès 1703, le 15 juin 1725, par l'empereur Charles VI. Famille originaire de Pouilly, près Contamines en Savoie, reçue à la Bourgeoisie en 1603.

La descendance d'André Falquet subsiste en Suisse et aux Etats-Unis.

Armes (diplôme): *d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine, accompagnée en chef d'un faucon essorant d'or et en pointe d'une molette du même.*

Cimier: *un faucon essorant.*

(Galiffe, not. II, 2e éd., p. 320; Armoriaux genevois; Grenus, Fragments p. 394; Armorial de Siebmacher III, p. 15; Almanach généalogique suisse IV, p. 192).

Beddevole. *Jean Beddevole,* avocat et notaire, 1721, fils d'Etienne Beddevole, du CC, châtelain de Châteauvieux, retourna au catholicisme et devint premier gentilhomme du duc de Gesvre, gouverneur de Paris. Il s'intitulait chevalier patrice du Sénat romain, et prit le nom de Bentivoglio. Quand fut-il anobli?

Il descendait d'Hugues Badevol, ou Beddevole, de Besançon; cette famille reçue à la Bourgeoisie en 1624, prétendait être de la maison Bentivoglio, qui a été souveraine à Bologne, et en releva les armes, qui sont: *écartelé, aux 1 et 4 d'or à l'aigle éployée de sable; aux 2 et 3 d'or à un degré de gueules en bande ou d'or à quatre pointes de gueules en bande.*

(Galiffe III, p. 39; Armoriaux genevois; Notes de M. Albert Choisy).

Thellusson. *Isaac Thellusson,* 1690, † 1755, du CC 1728, du LX 1733; il fut dès 1730 ministre de la République de Genève à la cour de France, poste où il se distingua par le crédit et l'estime dont il jouissait à Paris, auprès des autres ministres étrangers et des plus grands seigneurs du royaume. Ses services lui valurent des distinctions flatteuses du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du roi Louis XV, de la ville de Paris, etc.

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier lui conféra la noblesse, par diplôme du 8 juin 1737, ainsi qu'à sa femme Sara Le Boullenger; en 1744, il reçut du même prince des lettres d'amplification d'armoiries.

Son petit-fils, *Jean-Isaac de Thellusson,* né en 1764, colonel aux Gardes-Suisses, chevalier de St-Louis, fut créé *comte de Thellusson* par lettres patentes du roi Louis XVIII, du 14 mai 1821. Il portait le nom de *comte de Torcy,* d'une terre qu'il possédait en Picardie. Son fils unique n'eut point d'héritier mâle; les filles de ce dernier furent les marquises de la Roche-Lambert-Montfort, et de Vaulserre, la comtesse des Nos et la baronne de Flageac.

Un autre petit-fils d'Isaac, continua la famille et fut le chef de la branche anglaise: *Peter-Isaac de Thellusson,* 1761, † 1808, propriétaire du domaine de Breadworth en Yorkshire, membre de plusieurs Parlements.

Le 1er février 1806, il fut élevé à la pairie irlandaise sous le titre de *Lord Rendlesham* (comté de Suffolk), par le roi Georges III d'Angleterre. Sa descendance subsiste sous ce nom en Angleterre; c'est la seule existante, les branches genevoises et françaises s'étant éteintes au XIXe siècle.

Par lettres patentes datées de Versailles du mois de juillet 1782, enregistrées le 20 août même année, la noblesse des Thellusson fut reconnue en France.

Armes anciennes: *d'or au frêne arraché de sinople.*

Concession et amplification de Prusse: *écartelé au 1er et 4e d'argent à deux demi-vols de sable posés en pal, chargés chacun d'un trèfle à longue tige d'or; au 2e et 3e d'or au frêne arraché de sinople* (anciennes armes), *chargé d'un écusson triangulaire de gueules posé en bande portant trois larmes ou gouttes d'argent* (qui sont les armes *Des Gouttes,* ajoutées par suite d'une alliance avec cette famille au commencement du XVIe siècle).

Cimier: *une demi-levrette issante d'argent, entre deux demi-vols de sable, chargés chacun d'un trèfle à longue tige d'or.* Supports: *deux lévriers d'argent, colletés de sable.* Devise: *Labore et honore.*

Les lords Rendlesham portent les mêmes armes, mais le trait de l'écartelé est *ondé.*

Paul-Louis, marquis de Thellusson (autre petit-fils d'Isaac), né en 1758, † 1800, colonel au régiment de Nassau, obtint du roi de France ce dernier titre en suite de l'acquisition de la terre et marquisat de Francouville; marié deux fois, il ne laissa pas de descendance. Il avait déjà reçu de l'empereur Joseph II, par diplôme du 9 février 1788, le titre de comte du St-Empire.

La famille Thellusson est originaire de St-Symphorien-le-Châtel, en Lyonnais et fut admise à la Bourgeoisie en 1637; elle remonte au XIVe siècle, et posséda les seigneuries de la Gara, de Bière et la baronie de Coppet au Pays de Vaud.

(Galiffe II, 2e éd, p. 549; IV, 2e éd., p. 507; Peerage and Baronetage; Armoriaux genevois et vaudois; Dictionnaire des anoblis; Rietstap; Almanach généalogique suisse IV, p. 565).

Maritz. *Jean Maritz,* 1711, † 1790; il était fils du célèbre fondeur de canons Jean Maritz, de Berthoud (1680, † 1743), qui avait inventé le coulage plein et le forage horizontal des canons.

Sur un appel de la Seigneurie de Genève, Jean Maritz le père se rendit avec ses deux jeunes fils Samuel et Jean, à Genève en 1723, pour y réorganiser l'artillerie de la République.

Les deux Jean Maritz ont souvent été confondus par leurs biographes: le fils profita des découvertes de son père et y apporta des perfectionnements qui le firent rechercher de la plupart des souverains de son temps; il fut plus connu aussi à l'étranger que le premier. Après avoir travaillé sous la direction paternelle quelques années à Genève, Jean Maritz se rendit en France, à la demande de Louis XV. Il y réorganisa les fonderies de Strasbourg, Douai, Rochefort et Ruelle; fut nommé Commissaire des fontes de l'artillerie à Lyon, puis en 1755 inspecteur général des fontes de l'artillerie de terre et de mer en France.

La surveillance de la fonte de la statue de Louis XV par Bouchardon, érigée aux Tuileries, lui fut également confiée (1756).

Autorisé en 1765 par le roi de France, à se rendre en Espagne, sur la demande de Charles III, il y créa les fonderies de Barcelone et de Séville, où ses procédés restèrent en vigueur jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le roi d'Espagne récompensa Maritz en le créant maréchal de camp et en accompagnant ce titre d'un don de 320 000 livres.

Par lettres patentes du 21 juin 1755, datées de Versailles, le roi Louis XV lui avait octroyé des lettres de noblesse et le titre de baron, en même temps que le cordon de l'ordre de Saint-Michel et une pension viagère de 12 000 livres. Catherine II de Russie lui fit des offres pressantes pour se rendre dans ses Etats: il les refusa.



Fig. 20
Armoiries peintes sur le diplôme Maritz accordé en 1755

Bien que Maritz fut fixé à l'étranger, le gouvernement de Genève n'en recourait pas moins à ses conseils et à ses services; nous en retrouvons des traces dans les registres officiels de l'époque.

Propriétaire des seigneuries de la Rigaudière et de la Barollière près de Lyon, c'est dans cette dernière terre qu'il se retira à la fin de ses jours et y mourut, laissant deux filles mariées à des officiers français et un fils, colonel au service d'Espagne, qui mourut jeune sans laisser de descendance.

Jean Maritz le père, avait été reçu gratis à l'habitation genevoise avec ses deux fils, le 4 septembre 1731, en considération de ses services.

La famille Maritz, anciennement nommée *Maurice,* est originaire du Valais, qu'elle quitta pour cause de religion, pour se fixer à Berthoud, canton de Berne, où elle acquit la Bourgeoisie en 1533; elle y existe encore; la branche de Genève a eu des établissements à Strasbourg, en Hollande et au Transvaal, où un Maritz fonda la ville de Petermaritzburg.

Une copie du diplôme de baron de 1755 se trouvait entre les mains d'une arrière petite-nièce du bénéficiaire, Made Léon Rolland d'Estape, née Maritz de la Barollière, à Paris. Les armes sont: *de sable à la croix d'argent, cantonnée*

de quatre canons d'or. Les anciennes étaient: *d'azur à la croix pattée et alaisée d'argent;* la branche de Hollande porte: *de sable à la croix d'argent.*

(La famille Deonna de Groenlo et ses alliés, p. 314; F. Didot, Nouvelle biographie universelle; Rietstap; Archives d'Etat de Genève).

Pictet. *Jacques Pictet,* 1705, † 1786; le roi de Sardaigne, Charles-Emmauel Ier, lui conféra le 5 novembre 1756, le titre héréditaire de comte. Le diplôme original, sans mention ni reproduction d'armoiries, comme c'est le cas pour les titres sardes, est la propriété de son descendant M. Louis Pictet de Pregny.

Jacques Pictet entra jeune au service de Sardaigne, dans le régiment de son oncle le comte de Portes; capitaine en 1734, colonel en 1749, lieutenant-général en 1780; il était chargé d'affaires du roi d'Angleterre en 1736 et membre du CC dès 1738.

Pierre Pictet de Sergy, 1724, † 1813, obtint le 26 septembre 1777, de Louis XVI, des lettres de reconnaissance de noblesse, lui concédant tous les privilèges et prérogatives des gentilshommes français; sa descendance continue à Genève.

Marc-Auguste Pictet, 1752, † 1825, neveu du comte Jacques Pictet, un des premiers physiciens de son temps, correspondant de l'Institut de France, membre du Tribunat 1802, etc., fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du mois de mai 1808. Il ne laissa que des filles.

Jacques Pictet, petit-fils du comte Jacques, 1777, † 1816, capitaine aux dragons de la garde impériale (Galiffe dit: colonel), chevalier de la Légion d'honneur, reçut de Napoléon Ier le titre de chevalier de l'Empire, par lettres patentes du 21 septembre 1808, actuellement en mains de M. Louis Pictet.

Charles-René Pictet de Rochemont, fils du célèbre diplomate, 1787, † 1856, obtint du roi de Sardaigne Charles-Albert, par lettres du 7 juillet 1840, le titre héréditaire de comte.

Son petit-fils, M. Maurice Pictet de Rochemont, a bien voulu nous communiquer ce diplôme, ainsi libellé: « . . . L'Augusto nostro Predecessore il re «Carlo Emanuele di sempre gloriosa memoria si era gia degnato, per littere «patenti del 5 novembre 1756 di conferire al nobile Giacomo Pictet colonello «nelle R. armate il titolo e la dignita di conte come solenne testimonianza dei «distinti servizi militari da esso prestati; ed in oggi venendo supplicati di «accordere lo stesso titolo al Carlo-Rinato Pictet di Rochemont, discendente «dalle linea secondogenita del detto conte Giacomo Pictet, nella circonstanza «che il di lui discendente dalla linea primogenita si trova sensa figliuolanza e «che per consequenza il titolo verrebe ad extinguersi . . . »

Le roi accorde le titre de comte pour les services rendus et les qualités du requérant, à lui et à ses descendants par ordre de primogéniture.

Pictet de Rochemont était chambellan du roi de Bavière et son chargé d'affaires à Paris, conseiller de cour de l'Empereur de Russie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, du conseil Représentatif, etc. Il fut autorisé, par arrêté du Conseil d'Etat du 23 février 1835, à ajouter à son nom celui de «de Rochemont» qui était celui de sa mère.

La famille Pictet est originaire de Neydens; elle est connue dès 1350 et obtint la Bourgeoise en 1474.

Armes *Pictet: coupé, au premier de sinople, au lion d'or issant du trait du coupé, au second d'argent maçonné de sable.* Armes *Pictet de Rochemont: parti au premier Pictet, au second de Rochemont (de gueules au lion d'or).*

(Galiffe I, p. 207; Almanach généalogique suisse II, p. 407; de Montet: Dictionnaire des genevois et des vaudois; Dictionnaire des anoblis; Armoriaux genevois; R. de Cazenove: Rapin Thoyras, p. CCLV). [à suivre].

Basler Adels- und Wappenbriefe,

von W. R. Staehelin.

(Fortsetzung).

35. Adelberg Salzmann wird ein Wappen verliehen. Vor Juli 1548. Anfang Juli 1548 starb als der Letzte seines Geschlechts in Basel Adelberg Salzmann, „dess bischöfflichen hofs ze Basell geschworener notarius." Am 4. Juli wurde er bestattet. Pfarrer Johann Gast, Oecolampads Schüler, schrieb unter diesem Datum in sein Tagebuch: „4. Juli ..... Abends 4 Uhr ward Staatsschreiber Adelb. Saltzmann begraben, ein arger Wollüstling in seiner Jugend, immerfort papistisch gesinnt; obwohl er gerne in unsere Predigten kam. Bis in sein Greisenalter hat er immer viel mit den Karthäusern verkehrt. Sonst wars ein geschickter, in Ehegerichtssachen wohl erfahrener Mann. Sein schönes elterliches Vermögen hat er verschwendet." Als 1553 seine Witwe im Olsberger-Hof starb, wurde ein Inventar ihrer Hinterlassenschaft aufgenommen. In demselben wird aufgeführt: „Item herrn Adelberg seligen Wappenbrief." Sein Wappen zeigte: In Gelb einen roten Löwen mit Manneskopf und als Helmzier zwischen offenem weissem Flug einen gelbgefassten Reichsapfel. Dies Wappen führt schon jener honorabilis dominus Georgius Saltzmann de Masmünster, Presbyter, welcher 1494 starb und in der Basler Karthause begraben liegt auf seinem Grabstein [1]. Als Notariatssignet benützte Adelberg Salzmann nicht seinen Wappenschild, sondern einen Salzkasten [2].



Fig. 21
Zchg. Rochet.

Q: Buxtorf-Falkeysen, Gasts Tagebuch, Basel 1856, S. 71. — Beschreibbüchlein Staatsarchiv Basel-Stadt, Gerichtsarchiv. — Joh. Tonjola, Basilea sepulta, Basel 1661, S. 319.

36. König Heinrich II. von Frankreich erhebt Bernhard Stehelin in den Adelstand. Januar 1555. Bernhard Stehelin, Sohn eines Neubürgers

[1] Zeichnung von Em. Büchel, Grabsteine der Carthause (Kupferstichkabinett Basel).
[2] Schweiz. Archiv f. Heraldik 1914, S. 48.